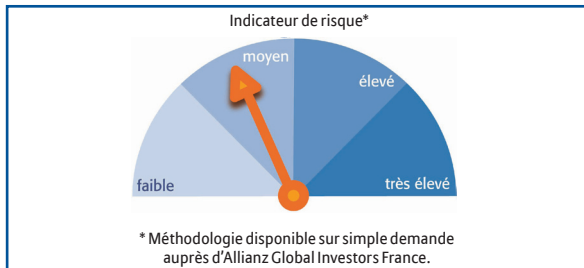


Fiche produit

Allianz Multi Top Défensif

ex : AGF Multi Défensif

Allianz 
Global Investors



Pour diversifier vos investissements avec un risque modéré

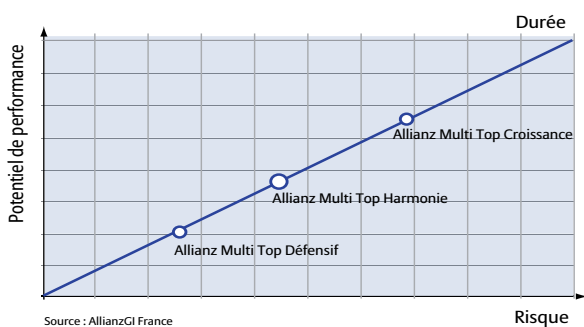
Allianz Multi Top Défensif est un FCP nourricier du fonds de fonds « *AVIP Top Défensif* ».

Son fonds maître est un FCP de multigestion géré selon le processus de sélection de fonds d'Allianz Global Investors France, qui a pour objectif d'optimiser la performance par une répartition prudente des investissements qui privilégiera les marchés de taux par rapport aux marchés d'actions.

L'OPCVM maître vise une valorisation de votre capital à moyen terme avec une prise de risque modéré.

Allianz Global Investors France vous propose 3 profils de gestion au sein de cette gamme : prudent, équilibré et dynamique.

Allianz Multi Top Défensif correspond au profil prudent de cette gamme.



Stratégie d'investissement

Le fonds maître est majoritairement composé d'OPCVM de taux avec, dans une moindre mesure, des OPCVM actions, afin de dynamiser la performance du portefeuille.

Sur le plan géographique, le fonds est majoritairement investi sur les marchés européens tout en diversifiant ses investissements par des placements sur d'autres zones géographiques en fonction des anticipations de la société de gestion sur l'orientation des marchés de taux et d'actions.

Le gérant peut investir également sur des OPCVM ayant pour particularité de suivre un style de gestion marqué (rendement, croissance), sur des OPCVM spécialisés sur des tailles d'actifs (grandes valeurs, valeurs moyennes et/ou petites valeurs) ou investis exclusivement sur un ou plusieurs secteurs d'activité.

Le concept de la multigestion

La multigestion consiste à sélectionner des gestionnaires externes à la société de gestion ayant chacun un domaine d'expertise spécifique, présentant des styles de gestion complémentaires et différenciés.

Au sein d'Allianz Global Investors France, la multigestion est assurée depuis de nombreuses années par une équipe de gérants expérimentés.

Le processus de gestion du fonds maître

Il repose sur deux sources de valeur ajoutée : l'allocation tactique et la sélection d'OPCVM.

• L'allocation tactique

L'analyse des fondamentaux économiques permet l'élaboration d'un scénario central mensuel qui sert de base à la stratégie d'allocation. A l'origine, la structure du portefeuille est définie. Par la suite la gestion prend des décisions d'investissement afin de faire évoluer la structure initiale du portefeuille en fonction de l'évolution des marchés et des convictions d'Allianz Global Investors France.

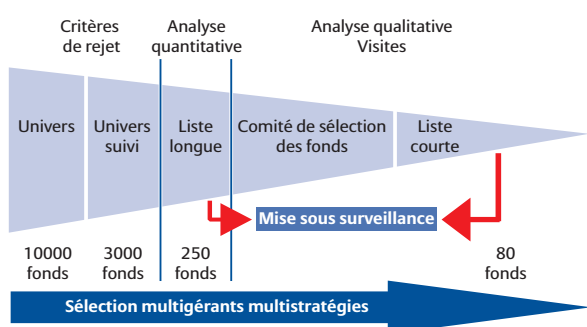
• La sélection d'OPCVM

L'approche de la multigestion consiste à rechercher les OPCVM qui montrent leur capacité à générer une sur performance de manière récurrente.

La sélection rigoureuse se fonde essentiellement sur la régularité des résultats enregistrés dans le passé, sur la compétence de l'équipe de gérants et sur la

stabilité du processus de gestion suivi. Les meilleurs fonds sont ainsi sélectionnés en évaluant leur potentiel de performance et de stabilité.

Plus de 3000 OPCVM sont étudiés par l'équipe de multigestion d'Allianz Global Investors France à travers la combinaison d'analyses quantitatives (performance, volatilité, ratios de risque...) et qualitatives (style de gestion, approche, discipline d'achat/vente, processus de gestion...).



Un contrôle des risques rigoureux

Le contrôle des risques et la gestion veillent quotidiennement au respect des ratios réglementaires et des règles prudentielles imposées.

Atouts du FCP

- Un OPCVM géré activement qui permet une valorisation de votre capital sur les marchés de taux.
- Un accès aux meilleures expertises du marché avec le recours à la multigestion.
- Une expertise en allocation reconnue d'Allianz Global Investors France.
- Un processus structuré et efficient en multigestion.

Risques principaux du FCP

L'OPCVM n'offrant pas de garantie, il suit des fluctuations de marché pouvant l'amener à ne pas restituer le capital investi.

Le FCP sera principalement exposé aux risques suivants : risque lié au marché actions - Risque de taux - Risque de crédit - Risque lié à la gestion discrétionnaire - Risque de change - Impact des produits dérivés - Risque lié à l'investissement dans les petites capitalisations - Risque sectoriel taux - Risque relatif - Risque spécifique aux ABS et MBS.

Pour en savoir plus, consulter le prospectus complet du FCP.

Forme juridique : FCP nourricier du fonds de fonds AVIP Top Défensif

Classification AMF : OPCVM diversifié

Date d'agrément AMF : 25 janvier 2000

Code ISIN : FR 0010424341

Durée de placement recommandée : 3 ans

Frais de gestion directs : 0,10 % TTC taux maximum - **Indirects** : frais de gestion directs de l'OPCVM maître AVIP Top Défensif : 0,76 % TTC taux maximum.

Frais de gestion indirects de l'OPCVM maître AVIP Top Défensif : 1,15 % TTC taux maximum.

Commission de souscription maximale : 5,00 % (dont part acquise au FCP : néant)

Commission de rachat maximale : néant

Conditions de souscription/rachat : les souscriptions et rachats sont centralisés chaque jour à 10 heures. Les demandes de souscription et de rachat sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour.

Chaque part peut être fractionnée en millièmes, dénommés fractions de part.

Valorisation : quotidienne, à l'exception des jours fériés légaux en France

Valeur liquidative d'origine : 20 euros

Libellé de la devise : euro

Affectation des résultats : capitalisation

Dépositaire : Société Générale - 50, bd Haussmann, 75009 Paris

Adresse de la Société de Gestion : Allianz Global Investors France - 20, rue Le Peletier, 75444 Paris Cedex 09

Mise à jour le 31/03/2010

Allianz Global Investors France – Société Anonyme au capital de 10 159 600 euros – RCS Paris 352 820 252 – Siège Social : 20 rue Le Peletier, 75444 Paris Cedex 09 – Société de Gestion de portefeuille agréée par la Commission des Opérations de Bourse le 30 juin 1997 sous le numéro GP-97-063. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Avant de souscrire à ce produit, le distributeur vous remet le prospectus simplifié, document réglementaire visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), que vous êtes invité à lire attentivement. Ce document est disponible auprès d'Allianz Global Investors France, sur www.allianzgi.fr et auprès des entités qui commercialisent ce produit. Il ne peut être donné aucune assurance que ce produit atteindra ses objectifs. La valeur des actions peut aussi bien diminuer qu'augmenter. Document non contractuel.